

## DELIBERATION N° 84/06-13 : VOIRIE ZONE INDUSTRIELLE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par courrier en date du 25 Mai dernier, il a alerté Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour la réalisation des Zones Industrielles en Meurthe et Moselle, sur l'état de la voirie des zones industrielles de LUDRES et FLEVILLE.

Une estimation sommaire des travaux à réaliser ayant été établie en Janvier 1983 pour un montant global de 2 062 000 F, Monsieur le Maire a voulu attirer une fois de plus l'attention du Syndicat Mixte sur l'urgence qu'il y a à entreprendre ces travaux très vite.

En effet, la conjoncture économique actuelle ne saurait supporter le laxisme et les décisions d'entreprendre les travaux de viabilité en instance depuis 20 ans sont reportées de mois en mois, alors que tout doit être fait pour valoriser les zones industrielles de LUDRES et FLEVILLE et les rendre plus attractives pour les entreprises créatrices d'emplois, désireuses de s'y installer.

LUDRES est une des communes qui compte le plus d'habitants travaillant à NEUVES-MAISONS, touchés par le plan acier. La reconversion des emplois perdus dans la sidérurgie et le maintien du niveau de l'emploi dans le Sud de l'Agglomération Nancéienne passe, notamment, par le développement des zones industrielles de LUDRES et FLEVILLE.

40 hectares de terrains équipés par le Conseil Général et la Chambre de Commerce et d'Industrie sont immédiatement disponibles.

A côté des atouts économiques, les conditions d'accueil et de travail, l'aménagement d'espaces verts, de trottoirs, les facilités d'accès font partie des facteurs de décision dans le choix d'une implantation.

Pour valoriser ces équipements et les rendre attrayants, il importe de faciliter la vie quotidienne des industriels et des employés, de même qu'il faut rendre agréable leur cadre de vie.

Cette partie de travaux de complément de voirie définitive répond à ces besoins et est attendue impatiemment par toutes les parties en présence, conscientes de leur devenir économique et social.

Tout retard supplémentaire serait préjudiciable à la promotion de ce secteur qui a déjà bénéficié d'investissements importants de la part du Conseil Général et de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- déplore la carence des responsables du Syndicat Mixte,
- demande l'intervention de Monsieur le Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle et de Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe et Moselle afin d'obtenir une décision rapide.